



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6400^e séance

Jeudi 14 octobre 2010, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Lolo
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Karamanoğlu

Ordre du jour

La situation en République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M^{me} Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Wallström à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M^{me} Margot Wallström, à qui je donne la parole.

M^{me} Wallström (*parle en anglais*) : Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, mon mandat en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit couvre l'ensemble du globe. Tout comme le fléau de la violence sexuelle, il

couvre toutes les régions et toutes les périodes de l'histoire. Les violences sexuelles commises en période de conflit ne sont pas propres à une culture ou à un continent en particulier, mais les gens sont encore surpris quand je leur dis que cette violence n'est pas culturelle, voire sexuelle, mais criminelle – un crime de caractère international.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité de m'avoir invitée une nouvelle fois à faire un exposé sur ma visite en République démocratique du Congo et à faire entendre la voix des femmes congolaises à ce conseil, comme je le leur avais promis.

« Un rat mort a plus de valeur que le corps d'une femme » : c'est ce que m'a dit une jeune femme désespérée à Walikale. Cela montrait que les violations des droits de l'homme dont les femmes sont victimes sont encore placées au tout dernier rang dans la fausse hiérarchie des horreurs de la guerre. Nous avons emprunté la piste qui mène aux villages de Kampala et Nyasi; une jungle impénétrable longeait les deux côtés de la route et des sentiers étroits s'enfonçaient dans la forêt. Nous pouvions imaginer l'obscurité de la nuit déchirée par les coups de feu et les hordes de soldats allant d'une hutte à l'autre pour piller, violer et menacer. Une série de petits villages le long de la route étaient toujours désertés, preuve que la terreur provoquée par cette attaque était toujours vivace. Parce qu'elles ne se sentent pas en sécurité dans leurs propres maisons, les familles préfèrent dormir dans la forêt.

« Pourquoi est-ce un problème de sécurité? » demanderont peut-être encore certains. La réponse est : parce qu'on ne peut pas mener ses activités quotidiennes de subsistance en toute sécurité; parce que les femmes qui sont les piliers des économies locales ne peuvent plus avoir accès aux marchés; parce que les familles sont dispersées. Des éléments armés affirment leur autorité et leur domination sur la zone. Les communautés ne se sont pas encore remises du choc provoqué par le viol de vieilles femmes. Cela a fait voler en éclats les tabous sociaux et le patrimoine commun qui assurent la cohésion du groupe. Les femmes elles-mêmes ont insisté par-dessus tout sur une chose – elles veulent la paix. Mais nous ne pouvons pas attendre que la paix apporte la paix aux femmes dans leur existence. Nous devons insister pour dire que quand des violences sexuelles sont planifiées et orchestrées comme une tactique de guerre, elles doivent être considérées comme évitables.

Suite aux viols massifs commis à Walikale, j'ai demandé à ce conseil et à la communauté internationale de veiller à ce que leurs auteurs et ceux qui exercent des responsabilités hiérarchiques ne puissent pas disparaître dans la nuit. Il y a à cet égard quelques bonnes nouvelles. Cette semaine, Callixte Mbarushimana, Secrétaire exécutif des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), l'un des groupes rebelles impliqués dans les atrocités, a été arrêté à Paris en vertu d'un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI). Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les autorités françaises qui ont procédé à cette arrestation, et le Procureur de la CPI, M. Luis Moreno-Ocampo, qui a activement poursuivi les crimes sexuels de masse commis en République démocratique du Congo. Cette arrestation complète la décision positive prise au début de l'année par les autorités allemandes d'arrêter d'autres dirigeants des FDLR, notamment M. Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, pour crimes de guerre.

De surcroît, la semaine dernière, des agents du maintien de la paix des Nations Unies ont arrêté le « lieutenant-colonel » Sadoke Kokunda Mayele, identifié par des victimes comme étant celui qui commandait le groupe rebelle Maï Maï Cheka, et qui est supposé figurer au nombre des responsables des viols massifs à Walikale. J'avais expressément cité Mayele dans l'exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité il y a plusieurs semaines, et son arrestation envoie un signal clair et fort que l'impunité pour les crimes de violences sexuelles ne sera pas tolérée. Je félicite la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'arrestation de Mayele, en particulier nos agents de maintien de la paix indiens, et notre chef du Bureau dans l'Est qui a organisé l'opération. Mayele a été immédiatement remis aux autorités nationales, et j'espère que nous disposerons de plus d'informations sur les chefs de bandes de Kibua-Mpofi, et que d'autres arrestations suivront. J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo à veiller à ce que justice soit rendue de manière exemplaire dans le cas de Mayele et à ce qu'une enquête exhaustive soit menée rapidement sur les viols massifs.

Le cas de Mayele montre qu'il est possible d'exercer des pressions sur les chefs. Il est même possible de les contraindre à remettre à la justice les auteurs de violences sexuelles issus de leurs propres

rangs. À cet égard, l'arrestation de Mayele crée un précédent important et ouvre des perspectives. Il s'agit du cas d'un groupe armé qui se livre lui-même. Il s'agit d'un violeur et de complices d'un viol qui deviennent une source d'embarras pour des groupes armés. Quand des chefs militaires ne se sentent plus sûrs de jouir de l'impunité, quand l'idée commence à traverser leur esprit qu'ils peuvent être livrés par les leurs pour avoir ordonné ou toléré un viol, le moment est alors venu d'ouvrir un nouveau front dans la bataille contre l'impunité. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur les groupes armés, et fort de cela les confronter de façon plus systématique et les mettre sous pression. Nous devons chercher à pénétrer leur chaîne de commandement et à les déstabiliser de l'intérieur.

Il est indispensable d'utiliser tous les moyens à notre disposition. À cet égard, on ne saurait sous-estimer le moyen de pression que nous donne la menace crédible de sanctions du Conseil contre les auteurs de violences sexuelles. C'est ce qui a joué un rôle déterminant dans l'affaire Mayele. Par conséquent, je lance un nouvel appel au Conseil pour que l'accent soit mis davantage sur les crimes de violences sexuelles dans les travaux du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Pour commencer, j'exhorte le Comité à envisager d'inscrire le « colonel » Serafin des FDLR sur sa liste des sanctions. On peut se fonder à cette fin sur les informations crédibles données par des témoins présents sur place qui affirment qu'il a aussi ordonné les viols massifs de Walikale. Je reste à la disposition du Comité des sanctions pour lui fournir des informations sur la question des violences sexuelles liées au conflit en République démocratique du Congo.

Nous devons mettre à profit la dynamique créée par ces arrestations pour commencer à faire reculer l'impunité. Les arrestations doivent servir d'avertissement aux auteurs de violences sexuelles partout, et nous ne devons pas sous-estimer l'importance de telles actions pour les victimes et pour leurs communautés. Elles représentent une lueur d'espoir pour eux – un réconfort de savoir que le monde n'est pas aveugle à leur souffrance, et une possibilité que ceux qui les ont brutalisées rendent tôt ou tard des comptes.

Les viols se poursuivront aussi longtemps que leurs conséquences seront négligeables. Les auteurs ne doivent avoir aucune option ou possibilité

d'avancement. Ils ne devraient pas bénéficier des mesures d'amnistie. Ils ne devraient pas avoir droit aux prestations liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Ceux qui se rendent coupables de viols ne devraient avoir aucune possibilité de jouer à l'avenir un rôle politique ou de gouvernance.

Je suis profondément préoccupée par les opérations militaires menées actuellement par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sur le territoire de Walikale et de leurs conséquences pour la protection des civils. Des milliers de soldats des FARDC ont été déployés dans le territoire dans le cadre d'une opération de mise en œuvre du moratoire établi par le Président sur l'extraction minière et de réaffirmation du contrôle du Gouvernement sur la zone. Nous savons déjà par des agents de la MONUSCO sur place que des viols, des meurtres et des pillages ont été perpétrés par des soldats des FARDC. Il est inimaginable et inacceptable que les mêmes communautés qui ont fait l'objet de brutalités en juillet et en août de la part des FDLR et d'éléments des Maï Maï puissent aussi à présent subir les exactions commises par des soldats des FARDC.

J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo à enquêter promptement sur ces allégations et à faire en sorte que les auteurs quels qu'ils soient rendent compte de leurs actes. La protection des civils doit être la considération primordiale des opérations à Walikale. J'invite instamment la Police nationale à déployer des effectifs à Walikale pour garantir spécifiquement la sécurité d'une équipe d'enquêteurs qui doit être dépêchée dans les plus brefs délais par l'Auditeur militaire du Nord-Kivu. Je demande aussi instamment que soit déployée une présence policière renforcée en général dans les zones à haut risque pour assurer une protection visible et active.

J'ai demandé que les agents de maintien de la paix continuent de suivre la situation et de signaler, par le biais de leurs rapports quotidiens, les viols et autres exactions susceptibles de se produire, et fassent part de ces informations aux sections civiles compétentes de la MONUSCO. Il importe également que des observateurs des droits de l'homme soient dépêchés. Cela nécessitera des ressources supplémentaires à titre d'urgence.

Les viols massifs commis à Walikale montrent qu'il existe un lien entre l'exploitation illicite des ressources naturelles par des éléments armés et les cas

systématiques de violences sexuelles. Il est évident que les habitants des régions aux ressources minières lucratives sont particulièrement menacés. Les richesses minières qui devraient être une source de prospérité pour eux sont devenues plutôt la source de terribles souffrances. Je préconise une attention plus concertée à cette question. Les enquêtes sur les viols massifs qui ont eu lieu à Walikale devraient donc être aussi menées sous l'angle de la compétition que se livrent différents groupes au sujet d'intérêts miniers, en tant que l'une des causes profondes du conflit et des violences sexuelles.

J'encourage également les pays européens et les autres États Membres à promulguer des lois faisant obligation aux sociétés de dire si leurs produits contiennent des minéraux extraits de la République démocratique du Congo. Il ne s'agit pas simplement d'une question fondamentale de responsabilité des entreprises mais cela permet également aux consommateurs de faire des choix qui ont des effets réels.

Je tiens à m'arrêter un instant sur la situation des soldats de la paix. J'ai pu me rendre compte directement de leur détermination à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les civils. Cependant, dans les faits, ils sont trop sollicités et ne disposent pas de moyens suffisants. Ils sont démoralisés par l'ampleur même des problèmes et par le déferlement continu de critiques venues de toutes parts. Ces femmes et ces hommes dévoués font des sacrifices énormes pour remplir leur mission. Ils méritent notre sympathie et notre appui et j'invite donc le Conseil de sécurité à veiller à ce que le mandat fort de protection qui a été confié à la MONUSCO bénéficie également de ressources financières suffisantes et d'autres moyens essentiels pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat. Le fossé semble se creuser entre les attentes placées dans la MONUSCO et les moyens dont elle dispose pour accomplir sa mission.

Il est également essentiel que les membres du Conseil et d'autres États Membres influents fournissent l'appui politique nécessaire à la MONUSCO. Nous avons exigé de nos soldats de la paix qu'ils adoptent une attitude plus énergique et prennent les devants pour protéger les civils. Cette exigence doit s'accompagner d'une attitude plus énergique au niveau politique.

L'action de la MONUSCO ne constitue qu'un volet des efforts plus larges du système des Nations

Unies pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit en République démocratique du Congo. Ces efforts sont coordonnés à l'aide de la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles. Cette stratégie jette les bases d'une action conjointe – et pas seulement connexe – du système des Nations Unies. Toutefois, je crains que la mise en œuvre de cette stratégie prenne du retard car les organismes des Nations Unies continuent de travailler principalement en vase clos. Même certains des services les plus importants pour les survivants ne sont toujours pas fournis de manière efficace et rapide.

Les entités des Nations Unies doivent faire preuve de plus de volonté pour être unies dans l'action et répondre de leurs efforts de protection et de prévention et de la manière dont elles s'acquittent de leur mission. Je demande aux chefs des organes des Nations Unies présents au Siège de faire de cette question une priorité personnelle pour faire en sorte que la stratégie novatrice et globale actuellement mise en œuvre en République démocratique du Congo devienne un modèle de prévention et de lutte contre les violences sexuelles en période de conflit. Le Groupe violence sexuelle de la MONUSCO est chargée de coordonner l'action de l'Organisation des Nations Unies et de surveiller la mise en œuvre de la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo et a donc besoin d'effectifs suffisants pour pouvoir remplir son rôle.

Nombre de nos collègues déclarent que la MONUSCO ne peut pas être présente derrière chaque arbre et chaque pierre. Cela est vrai. Le rôle des Nations Unies au Congo est d'appuyer les autorités nationales, qui assument la responsabilité principale de protéger la population. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit avoir, plus que toute autre, comme priorité absolue d'assurer la protection de la population.

Je salue certaines des politiques qu'il a adoptées pour lutter contre les violences sexuelles. Je fais notamment référence au moratoire sur l'exploitation

minière dans trois provinces à la suite des atrocités commises à Walikale et à la politique de tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles commises au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo. Mais à ce jour, la tolérance zéro s'est pour l'essentiel soldée par des conséquences zéro pour les auteurs de tels crimes. Cela remet fondamentalement en question la crédibilité du Gouvernement congolais. En outre, la réputation du Congo demeure l'otage des auteurs d'actes de violence sexuelle et du sentiment d'une absence de volonté de lutter contre l'impunité. J'exhorte les responsables congolais à tendre l'oreille, à prendre des mesures et à faire passer le message que la lutte contre les violences sexuelles est une priorité absolue.

Les atrocités commises chaque jour contre des femmes et des enfants laisseront une empreinte dévastatrice sur le Congo durant les années à venir. Nous l'avons vu ailleurs. Dans les zones où la violence sexuelle a servi de tactique de guerre, les conséquences continuent de se faire sentir en période de paix. Là où la violence sexuelle est un mode de guerre, elle peut détruire un mode de vie.

Les enfants habitués aux viols et à la violence risquent de devenir des adultes pour qui de tels actes sont la norme. Le viol ébranle des traditions où s'ancrent les valeurs communes et empêche leur transmission aux générations futures. Pour les femmes de Walikale, la paix n'est pas un traité, une résolution ou une conférence mais simplement la paix de l'esprit, pour pouvoir vivre et travailler sans crainte. Pour ces femmes, une justice tardive est plus qu'un déni de justice; c'est une continuation de la terreur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wallström de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 50.